

BOURSES DE RECHERCHE À L'ÉTRANGER 2018

**35
000
euros
maximum**

Objectif

Permettre un stage de recherche à **plein temps** à l'étranger d'une durée d'un an dans un laboratoire ou un service reconnu pour ses qualités de formation. Cette bourse pourra être renouvelée une fois l'année suivante (20 000 € maximum), en suivant une procédure de soumission *de novo* dans laquelle le candidat soulignera l'état d'avancement du projet en cours et joindra l'avis motivé du chef de service ou du responsable du laboratoire d'accueil.

Conditions

Candidats de nationalité française*, en poste dans des services de pathologie cardio-vasculaire ou de chirurgie cardio-vasculaire, titulaires d'un master 2 :

- Internes inscrits au DES de cardiologie et maladies vasculaires ou au DESC de chirurgie cardiovasculaire et thoracique
- CCA, assistants, attachés anciens CCA ou anciens assistants
- PH
- PHU ou MCU-PH

* dérogation possible sur avis de la commission scientifique de la FFC

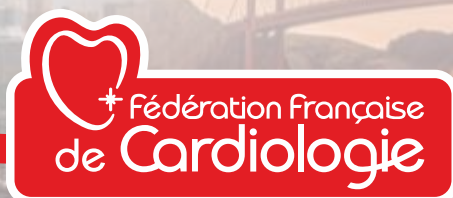
Dossier

À télécharger sur www.fedecardio.org et à renvoyer impérativement à la Fédération française de cardiologie avant le **31 mars 2018**, par voie électronique, en un seul fichier (.pdf) adressé à : tonine.bellini@fedecardio.org

Contact

Tonine BELLINI - Tél. : (33) 01 44 90 83 87
Les dossiers incomplets ou qui ne respectent pas les règles ne seront pas pris en considération.

La décision de la commission scientifique sera notifiée en juin 2018.



1^{ère} association de lutte contre les maladies cardio-vasculaires